

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 228

Artikel: Le travail à domicile en Suisse

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- LITHUANIE: Suffrage intégral (électorat et éligibilité) pour tous les corps élus.
- LUXEMBOURG: Suffrage intégral (électorat et éligibilité) pour tous les corps élus.
- NORVÈGE: Suffrage intégral (électorat et éligibilité) pour tous les corps élus.
- NOUVELLE-ZÉLANDE: Suffrage intégral (électorat et éligibilité) pour tous les corps élus.
- PALESTINE: Les femmes n'ont aucun droit de vote selon la Constitution, mais elles ont le droit de vote et d'éligibilité à l'Assemblée nationale juive.
- PAYS-BAS: Suffrage intégral (électorat et éligibilité) pour tous les corps élus.
- Pologne: Suffrage intégral (électorat et éligibilité) pour tous les corps élus.
- RHODESIA: Suffrage intégral (électorat et éligibilité) pour tous les corps élus.
- RUSSIE: Suffrage intégral (électorat et éligibilité) pour tous les corps élus.
- SUÈDE: Suffrage intégral (électorat et éligibilité) pour tous les corps élus.
- TCHÉCOSLOVAQUIE: Suffrage intégral (électorat et éligibilité) pour tous les corps élus.
- TERRE-NEUVE: Suffrage municipal sans éligibilité. Suffrage politique (électorat et éligibilité) pour les femmes âgées de 25 ans, alors que la majorité politique des hommes est de 21 ans.
- TRINIDAD ET TOBAGO: Suffrage sans éligibilité pour les femmes âgées de plus de 30 ans, alors que la majorité politique des hommes est de 21 ans.
- ILES-SOUS-LE-VENT (*Granada, St. Vincent, Ste Lucia, etc.*): Suffrage sans éligibilité pour les femmes âgées de plus de 30 ans, alors que la majorité politique des hommes est de 21 ans.

(*Ius Suffragii.*)

Le Travail à domicile en Suisse

Nos lecteurs savent quel problème complexe à résoudre présentent pour tous ceux que préoccupent les questions sociales les conditions du travail à domicile: trop souvent salaires de famine, avec les conséquences sociales et morales qui en découlent; dangers hygiéniques de contagion; durée illimitée de la journée de travail; travail des enfants, etc., etc. Mais à côté du point de vue *social*, dont il a été souvent question dans les colonnes de ce journal, il y a aussi un point de vue *économique* auquel se placer: c'est le rôle du travail à domicile, considéré comme annexe de certaines professions, dans l'économie nationale. Ces deux points de vue sont d'ailleurs connexes, car il est bien évident que la crise industrielle et commerciale, qui réduira la production et diminuera la main-d'œuvre, n'aura pas seulement d'influence sur les statistiques et les chiffres d'affaires économiquement envisagés, mais se traduira aussi au point de vue social par une recrudescence de misère, une augmentation de chômage et par conséquent de privations, une baisse de salaires résultant de la concurrence entre ceux et celles qui se disputent les rares commandes... C'est pourquoi nous avons trouvé de l'intérêt aux statistiques qu'a publiées, d'après les recensements fédéraux, l'Union de Banques suisses, dans un de ses *Bulletins mensuels*¹, en les accompagnant de renseignements documentaires auxquels nous allons faire quelques emprunts.

Toutefois, et quelque respect que nous ayons pour les statistiques fédérales, nous croyons qu'en matière de travail à domicile, il est plus prudent de ne pas admettre sans réserves certains de leurs chiffres. Une longue expérience nous a en effet prouvé combien il existe de flottements parmi les ouvrières qui travaillent à domicile, combien nombreuses sont celles qui, suivant leurs circonstances particulières, les nécessités économiques de leur famille, les possibilités de trouver ailleurs du travail mieux rémunéré, peuvent, tantôt être inscrites sous cette rubrique dans les statistiques, et tantôt pratiquer tout autre

métier, qu'elles lâcheront peut-être le mois suivant pour accepter à nouveau, une commande de travail à exécuter à domicile. Bien souvent aussi, ce travail à domicile étant fait à titre de salaire d'appoint, on peut se demander si l'ouvrière l'aura déclaré sur la feuille de recensement, pas mal compliquée à remplir, qui lui a été présentée à ce moment-là? Ces considérations s'appliquent tout spécialement aux chiffres concernant les professions de l'aiguille, aux ouvrières de la confection, de la lingerie, voire même de la bonneterie ou de l'horlogerie (pierristes), qui figurent dans le tableau suivant:

RECENSEMENT DE 1920

Ouvrières travaillant à domicile:

Broderie	8917
Horlogerie	2756
Rubans de soie	3122
Tissage d'étoffes de soie	1706
Tissage de coton	1746
Confection	1403
Bonneterie et tricotage	1476
Tissage de la paille	587
Lingerie	1567
Cordonnerie	172
Filature de soie	109
Tabac	202
Sculpture, marqueterie	15
Tissage du lin	24
Instruments de musique	59
Cartonnages, papier	123

Total, y compris des postes non mentionnés ci-dessus. 24.915

D'une manière générale, il y a, depuis deux décades, recul, dans des proportions variant du 15 au 80 %, du travail à domicile dans ces professions — rappelons toutefois les réserves faites plus haut. Dans la broderie, où l'introduction des machines automatiques a porté un coup sensible, et qui est menacée par la concurrence française, italienne et américaine; dans l'horlogerie, l'industrie textile, le tissage de la paille — et d'après les chiffres cités, dans la confection et la lingerie aussi, sans que nous puissions, répétons-le, considérer ces chiffres comme définitifs. En revanche, dans la bonneterie et le tricotage (pratiqués à domicile surtout dans l'Argovie et le Haut-Emmental), l'augmentation du nombre d'ouvriers des deux sexes est au contraire sensible: de 2851 en 1901, il a passé à 4211 en 1911 et à 8150 en 1923, ce qui représente une augmentation du 185 %. Il y a là une illustration prise sur le vif de l'influence de la mode sur l'industrie: que l'on compare ces derniers chiffres avec ceux concernant la broderie de Saint-Gall, ignorée maintenant des grands couturiers: en 1905, 35.087 personnes étaient employées à domicile dans cette industrie, et en 1920, 13.561 seulement, soit une diminution de 61 %.

* * *

Si le travail à domicile diminue de la sorte, à quoi bon essayer de le réglementer? ne manqueront pas de dire certains — d'une part quelques sociologues d'extrême-gauche qui estiment que le travail à domicile étant, dans ses conditions actuelles, dangereux pour la santé, pour l'hygiène publique, pour la vie de famille, pour le taux des salaires, mieux vaut le supprimer qu'essayer de le guérir; et, d'autre part, ceux qui, venant au contraire de la droite économique et sociale, ont peur de toute réglementation du travail, comme d'un obstacle apporté au développement industriel et commercial du pays.

Nous, qui sommes au contraire partisan de la réglementation du travail à domicile, parce que d'une part nous savons tous les services que, mieux organisé et contrôlé, il pourrait rendre, et que nous estimons son interdiction impossible autant pour des raisons de principe que pour des raisons pratiques; et qui, d'autre part, savons aussi combien est urgente cette réglementation pour parer aux abus et exploitations dont souffrent ceux qui s'y livrent — nous ne croyons pas du tout que cette diminution dans certaines branches du nombre des ouvrières à domicile soit une raison pour les abandonner à leur sort! D'abord, parce que si faibles que soient les chiffres totaux, ils constituent cependant l'équivalent de la population de toute une ville, et qu'il est inadmissible qu'à notre époque il se trouve encore des femmes pour gagner 20 ou 25 cent. l'heure. En-

¹ N° 10, octobre 1925.

suite, parce que nous croyons que, dans un pays comme le nôtre surtout, avec ses cantons agricoles, ses régions montagneuses, le travail à domicile peut constituer une ressource économique importante, lutter contre le dépeuplement des campagnes, compléter la production de la grande industrie — peut-être même renouveler le goût populaire, comme on l'a déjà tenté souvent de façon si intéressante. Mais cela à une condition primordiale: celle de ne pas créer, par des tarifs trop bas, par la concurrence entre celles pour qui il n'est qu'un salaire d'appoint et celles pour lesquelles il est le seul gagne-pain, de la misère noire et des situations tragiques comme nous en connaissons. Seule sa réglementation peut parer à ce danger. Mieux payé, il verrait son niveau se relever; la course à l'avisement des salaires auquel les fabricants n'ont pas plus d'intérêt que les ouvrières s'arrêterait. Et toute l'économie nationale en profiterait.

* * *

C'est pourquoi nous suivons avec intérêt et sympathie les différentes phases de l'enquête entreprise en 1924 déjà par la Ligue sociale d'acheteurs suisse, et à laquelle on espère mettre le point final à Pâques 1926. Son but est de grouper une documentation aussi complète que possible sur les conditions de vie et de salaires des ouvriers à domicile — qui sont, dans la majorité des cas, des ouvrières — afin de pouvoir, d'une part renseigner exactement l'opinion publique, d'autre part mettre en main des autorités compétentes tous les éléments voulus sur lesquels baser une législation fédérale du travail à domicile. Il est encore trop tôt évidemment pour parler des résultats de cette enquête; et d'ailleurs, dans plusieurs cantons, l'impossibilité de trouver des collaborateurs et des collaboratrices a été un obstacle sérieux: ainsi, Neuchâtel s'attelle seulement maintenant à cette besogne. Dans d'autres cantons (Glaris, Soleure, Tessin, par exemple), il a fallu renoncer à toute enquête, faute de moyens de la mener à bien; dans d'autres encore, comme à Schaffhouse, le travail à domicile n'existe plus ou pas du tout. En revanche, à Bâle et à Zurich, il a été possible d'obtenir des subventions gouvernementales qui ont singulièrement facilité le travail des initiatrices; à Saint-Gall, à Berne, en Argovie, en Thurgovie, dans le canton de Vaud, des collaboratrices dévouées sont parvenues à dresser des statistiques et à rédiger des monographies du plus haut intérêt. A Genève, enfin, une enquête sur les conditions du travail à domicile chez les pierristes a été faite, en complément de la grande enquête menée en 1923-1924 sur les professions de l'aiguille par l'Union des Femmes.

Tout ceci est très réjouissant et symptomatique de l'intérêt qui, après des années de somnolence, s'éveille de nouveau en

Suisse pour cette question. L'Exposition nationale de 1928, qui aura une division réservée au travail à domicile, contribuera aussi certainement pour sa part à maintenir vivant cet intérêt. D'autres faits, d'autres publications, nous prouvent que la question est de nouveau à l'ordre du jour. Nous nous en félicitons.

E. Gd.

Carrières féminines

LA COIFFEUSE.

Activité. L'activité de la coiffeuse est très variée. Elle comprend la coupe des cheveux, le lavage de la tête, le frisage, l'ondulation, la confection des postiches, enfin les soins de beauté, tels que la teinture des cheveux, le massage de la tête et de la figure, les travaux de manucure et de pédicure. Ces derniers, ainsi que la confection des postiches, constituent souvent une profession à part.

Aptitudes requises. Une intelligence normale, du goût, de l'invention et, avant tout, l'amour du métier. Une robuste constitution, une taille élevée, l'agilité manuelle, ainsi qu'une propreté méticuleuse, un extérieur agréable, de bonnes manières, de la discrétion et une certaine compréhension psychologique sont aussi bien nécessaires. Une bonne vue est indispensable, surtout pour le travail de la posticheuse. Chez cette dernière, le sens des formes, des couleurs et du toucher, et une attention soutenue doivent également être bien développés.

Apprentissage. Les facilités d'apprentissage sont assez nombreuses dans les villes; elles ne manquent pas non plus dans les localités un peu importantes de la campagne. Les patrons cherchent en général beaucoup d'apprenties, mais il faut choisir avec soin et donner la préférence aux établissements de moyenne grandeur, où la patronne est experte et possède une bonne clientèle. Dans les maisons de premier ordre, il n'est pas rare que l'apprentissage laisse à désirer, parce que la collaboration des apprenties déplaît aux clientes. D'autres établissements encore ont une clientèle douteuse et sont naturellement à éviter.

En dehors des villes, on trouve des places d'apprenties chez de petites patronnes, qui donnent la nourriture et le logement et demandent 300 à 500 fr. pour les frais d'apprentissage. Il n'existe pas encore d'écoles professionnelles qui enseignent à fond ce métier.

Il faut mettre les futures coiffeuses en garde contre une formation incomplète ou superficielle, et noter qu'il est indispensable à une coiffeuse de savoir faire des postiches.

Durée de l'apprentissage. Il est préférable d'entrer en apprentissage à l'âge de 16 à 17 ans. La durée est de 2 ans $\frac{1}{2}$ à 3 ans. Dans ce dernier cas, le salaire sera de 0,50 ct. par jour la première année, de 1 fr. par jour la seconde, et de 1 fr. 50 la troisième.

Figures de femmes

Louise-Catherine Breslau

A Neuilly, tout le long d'une avenue jonchée de feuilles mortes, entre de hauts murs cachant aux yeux les petites maisons de ce coin tranquille de campagne élégante si proche de Paris, je cours, l'âme en fête, au rendez-vous obtenu de M^{lle} Breslau, l'artiste célèbre, dont j'ai goûté toute ma vie la peinture robuste et tendre.

Une petite porte s'ouvre sur un jardin plein des dernières fleurs de l'année. A ma gauche, la maison d'habitation; plus loin, le pavillon-atelier derrière l'écran vert sombre des arbres. Accueillante du clair regard qui sourit, de la main qui se tend, l'artiste dit: « Venez voir l'atelier pendant que la lumière est bonne. »

L'atelier n'a rien du studio fashionable où on potine et flirte plus qu'on ne travaille. Vaste pièce pleine de lumière un peu verdâtre à cause des arbres si voisins, atmosphère étrange de mélancolie paisible, retraite idéale pour peindre des œuvres exquises et réfléchies.

Que de tableaux! Les murs en sont couverts de bas en haut. Il y en a sur les chevalets ou appuyés contre les tables, il y en a dans tous les coins, partout. Et quand on songe que tous les grands musées français ont leurs Breslau, et aussi que tant de portraits charmants ornent les collections particulières, on s'étonne de l'œuvre immense de l'artiste. Portraits d'enfants, de femmes, si délicats, si fins et pourtant si vivants, si expressifs, si révélateurs des carac-

tères et des âmes. On a dit de Louise Breslau qu'elle est « la première des femmes peintres de portraits, la seule qui ne fût pas la réplique d'un talent masculin. »

Voici une enfant pâle, en robe surannée, aux yeux perdus dans l'au-delà: « C'est le portrait de Jeanne, mon premier portrait commandé et payé. Que j'ai aimé cette délicieuse fillette! Elle est morte peu après... Pendant la guerre, le château dans la Somme où était ce portrait fut bombardé. La toile fut sauvée et m'a été apportée crevée, couverte de boue et de gravats. J'ai pu la réparer. »

Des études: femmes belles comme des fleurs, enfants pensifs. Des fillettes ravissantes au visage blanc de nacre sous le cuivre violent des cheveux. « N'est-ce pas que nos amis ont raison qui prétendent que j'ai chez moi « un élevage de petites rouquines »? Ce sont deux jeunes filles qui vivent ici, les enfants de la domesticité. Je les ai peintes à tous les âges et toujours avec joie. » Les jolies rousses sont partout, en effet. Elles éclairent les coins sombres, elles flamboient comme si leurs têtes friponnes étaient couronnées de rayons de soleil.

Une grande toile sur un chevalet, *L'artiste et son modèle*, retour de Zurich, où elle a été exposée récemment. Louise Breslau en artiste, palette au pouce, près d'une table où sont des fleurs et des fruits. Le délicieux modèle, l'ainée des petites rousses, s'empare d'une pomme pour la croquer pendant la pause. Le portrait de l'artiste par elle-même est le suprême attrait de ce tableau. C'est là, véritablement le portrait d'une âme.

« Mademoiselle, que pensez-vous de la Suisse? — Elle ne m'est